

3^{ème} CONCOURS

ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

SESSION 2017

ÉPREUVE ÉCRITE :

Série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales.

Durée : 45 minutes
Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.**
- **Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée.**
L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- **Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**
- **Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.**

Ce sujet comprend 2 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Sujet :

- Question 1 **Qu'est ce que la décentralisation ?**
(2.5 points)
- Question 2 **Les différents changements dans le mode de scrutin lors des dernières élections départementales.**
(2.5 points)
- Question 3 **Le service public et ses principales caractéristiques.**
(3 points)
- Question 4 **Quelles sont les missions principales d'un adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe et sous quelle(s) autorité(s) sont-elles exercées ?**
(3 points)
- Question 5 **A quoi correspondent les sigles suivants et quels sont leurs rôles ?**
(2.5 points)
- 7.1 : C.H.S.C.T.
 - 7.2 : M.D.P.H.
 - 7.3 : P.L.U.
 - 7.4 : C.L.S.P.D.
- Question 6 **Quelle est la différence entre un Comité Technique et une Commission Administrative Paritaire ?**
(1.5 points)
- Question 7 **Les sanctions disciplinaires dans la fonction publique territoriale pour des fonctionnaires titulaires.**
(2.5 points)
- Question 8 **Qu'est ce que le service minimum d'accueil ?**
(2.5 points)

Le candidat peut traiter les questions dans l'ordre qui lui convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.